

**Règles de base - MTBSchoul – Schuttrange**

Par la présente Madame / Monsieur ....., mère / père de ....., né(e) le ....., demeurant à ....., numéro de portable ....., déclare avoir pris connaissance et accepter les règles de fonctionnement de l'école de VTT du „Vélo Club l'Hirondelle Schuttrange, A.s.b.l.“, ayant son siège à L - 5367 Schuttrange, 2, Place de l'Eglise, ci-après énumérées:

- Le père / la mère doit excuser son enfant, respectivement confirmer sa participation pour chaque séance de la MTB-Schoul, et ce pour le vendredi, la veille de l'activité à 20 heures, au plus tard, par mail à l'adresse suivante: [mtbschoul@hirondelle.lu](mailto:mtbschoul@hirondelle.lu)
- Après trois absences non-excuses, l'enfant sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à toute participation à la MTB-Schoul et sera d'office rayé des listes des participants potentiels.
- Tout participant qui, de par son comportement ou son attitude, risque de constituer un danger pour soi-même et / ou les autres, participants et / ou entraîneurs, sera exclu de la MTB-Schoul.
- Le père / la mère s'engage à déposer et à venir chercher son enfant en temps et en heure au lieu de départ de la MTB-Schoul.
- La MTB-Schoul commence tous les samedis (hors vacances scolaires et jours fériés) à 10.15 heures et se termine à 11.45 heures.
- Sauf information contraire avant le début de la MTB Schoul, le lieu d'arrivée de l'activité correspond au lieu de départ.
- Le mail confirmant la participation à l'activité doit également renseigner le nom et le numéro de téléphone de la personne qui viendra chercher l'enfant (s'il ne s'agit pas d'un des parents du participant concerné).
- Un des parents doit rester joignable par téléphone pendant la durée de l'activité pour cas d'urgence.
- Le père / la mère s'engage à veiller à ce que le VTT et, de manière générale, tout le matériel personnel de l'enfant, nécessaire à l'activité, soit en bon état.
- Le port d'un casque est obligatoire pendant toute la durée de l'activité.
- Chaque participant doit par ailleurs se munir obligatoirement d'un bidon d'eau ou d'un Camelback.

Schuttrange, le 22 mars 2014

Signé: .....